

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le sept avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRI NEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel, Mmes ARQUEZ Micheline, PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, DUFFOURG Bénédicte

Etait excusé : BONNI CHON Philippe

Secrétaire de séance : Mme DUFFOURG Bénédicte

M. BONNI CHON a donné pouvoir à Mme ARQUEZ pour le représenter et émettre tout vote.

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

1. Désignation des membres des commissions communales

Commission des finances

PÉROT Yannick, ARQUEZ Micheline, ARNAULT Michel, DUFFOURG Bénédicte, BARRAULT Pierre.

Commission des bâtiments, environnement, cimetière, ordures ménagères

PÉROT Yannick, JOLY Michel, ARQUEZ Micheline, BERTHELOT David, POISSON Emmanuelle, BARRAULT Pierre

Sous-commission des bâtiments (état des lieux des logements (EL), listing des ordures ménagères(OM)

ARNAULT Michel (EL), ARQUEZ Micheline (OM), GUÉRI NEAU Brigitte (EL), PHILIPPOT Jocelyne (EL)

Commission de la voirie et de la sécurité

PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, MOLET Hervé, BARRAULT Pierre, BERTHELOT David

Commission scolaire, cantine et garderie

GUÉRI NEAU Brigitte, POISSON Emmanuelle, DIAS Sophie, BERTHELOT Maria, MOLET Hervé

Commission du personnel communal

PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, BARRAULT Pierre, JOLY Michel

Commission des sports et des fêtes

GUÉRI NEAU Brigitte, PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, POISSON Emmanuelle, DUFFOURG Bénédicte, PHILIPPOT Jocelyne, BARRAULT Pierre

Commission d'informations, bibliothèque

ARQUEZ Micheline, BERTHELOT Maria, POISSON Emmanuelle, BONNICHON Philippe, GUERINEAU Brigitte, BARRAULT Pierre, PHILIPPOT Jocelyne

Commission de l'aide sociale

ARQUEZ Micheline, DIAS Sophie, PHILIPPOT Jocelyne, POISSON Emmanuelle

Commission de l'urbanisme

ARNAULT Michel, PÉROT Yannick, GUÉRI NEAU Brigitte, BONNICHON Philippe

Commission des maisons fleuries

GUÉRI NEAU Brigitte, BONNICHON Philippe, BERTHELOT Maria , DIAS Sophie, BERTHELOT David, PHILIPPOT Jocelyne

Commission d'appel d'offres

Titulaires : ARNAULT Michel, PÉROT Yannick, ARQUEZ Micheline

Suppléants : PHILIPPOT Jocelyne, JOLY Michel, GUERINEAU Brigitte

Commission Plan Communal de Sauvegarde

ARNAULT Michel, BONNICHON Philippe, JOLY Michel, PEROT Yannick

2. Désignation des délégués des syndicats

SYNDICAT DE L'EAU

Titulaires : JOUZEAU Michel, ARNAULT Michel

Suppléants : PEROT Yannick

S.I.E.L. (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire)

Titulaire : JOLY Michel

Suppléant : PEROT Yannick

SYNDICAT DE LA MAISON DE RETRAITE D'ABILLY

2 délégués : ARQUEZ Micheline, POISSON Emmanuelle

SYNDICAT DE GENDARMERIE

JOLY Michel, BONNICHON Philippe

SIVOM de « Descartes, Abilly, La Celle Saint Avant »

Titulaires : JOUZEAU Michel, ARNAULT Michel, PEROT Yannick

Suppléant : ARQUEZ Micheline

DELEGUE AU C.N.A.S. (Comité National D'Action Sociale)

GUERINEAU Brigitte

DELEGUES A LA CCTS

Titulaires : Michel JOUZEAU, Micheline ARQUEZ, Hervé MOLET

Supplémentaire : Emmanuelle POISSON

DELEGUE A LA CCTS comme représentants au SMI CTOM

1 titulaire : JOUZEAU Michel

1 suppléant : MOLET Hervé

DELEGUE à la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) de la CCTS

Michel JOUZEAU

CLAD (Comité Local d'Animation et de Développement de la ligne SNCF Tours-Port-de-Piles)

Titulaire : BONNI CHON Philippe

Suppléant : ARQUEZ Micheline

Correspondant défense : Philippe BONNI CHON Philippe

3. Délégations accordées par le conseil municipal au maire

VOTE - Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

Le conseil municipal décide de donner délégation au maire pour la durée de son mandat pour :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28-1 du code des marchés public et ce, jusqu'à 50 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférent.
- Pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Pour exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 du Code des Collectivités Territoriales.

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

4. Indemnités de fonction des maire et adjoints

a- Indemnité de fonction du maire

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité et, avec effet à la date de prise de fonction de maire, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, à 40 % de l'indice 1015.

VOTE - Pour : 14 Contre : 0

b-Indemnités de fonctions des adjoints

Avant de délibérer sur ce sujet, Monsieur MOLET demande au maire d'énumérer les fonctions déléguées aux adjoints.

M. PÉROT Yannick, 1^{er} adjoint, a délégation :

- dans le domaine de l'urbanisme,
- dans le domaine du sport et des fêtes,
- pour assurer l'organisation et l'emploi du temps du personnel du service technique,
- de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, des mandats et bordereaux de dépenses, des titres et des bordereaux de titres.

Mme GUÉRINEAU Brigitte, 2^{ème} adjoint, a délégation :

- pour assurer le suivi et l'emploi du temps du personnel communal à l'école, à la cantine et garderie scolaire,
- pour la gestion et le suivi des temps d'activités périscolaires,
- dans le domaine de la vie associative et des fêtes, pour l'élaboration du calendrier des fêtes

M. ARNAULT Michel, 3^{ème} adjoint, a délégation :

- dans le domaine de la voirie pour le suivi des travaux,
- dans le domaine de l'environnement paysager, aménagements des espaces verts, du fleurissement,
- pour le suivi du fichier des ordures ménagères,
- dans le domaine du cimetière pour les travaux d'entretien.

Mme ARQUEZ Micheline, 4^{ème} adjoint, a délégation :

- dans le domaine des affaires administratives sociales, santé, famille et personnes âgées,
- dans le domaine de la communication pour le suivi et l'élaboration du bulletin municipal et du site internet de la commune,
- dans le domaine des affaires culturelles.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité, et avec effet à la date de prise de fonction d'adjoint, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoint, à 11 % de l'indice 1015 pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint.

VOTE - Pour : 13 contre : 0 abstention : 1 (MOLET Hervé)

5. Repas et colis du 8 mai

La commune invite les personnes âgées de plus de 70 ans à partager un repas le jour du 8 mai ; un colis pourra être distribué aux personnes qui ne peuvent venir.

Pour ce repas « DENIS Traiteur » a été retenu ; le prix du repas s'élève à 28.50 €.
Divers plats sont proposés pour ce repas, Mme ARQUEZ demande au conseil de faire un choix. Le personnel communal, les conseillers municipaux sont invités ainsi que les pompiers, le repas sera payant pour les conjoint(e)s
Pour les colis, il est rappelé que la distribution sera faite par les conseillers municipaux.

6. Jachères fleuries

Pour la mise en place d'une jachère, monsieur le maire précise que désormais le Conseil Général ne renouvelle plus son aide, aussi la Fédération des Chasseurs ne pouvant supporter seule cette charge financière, il demande si la commune serait prête à participer à hauteur de 50 % du montant de la facture des semences (prix des semences : 27 €/kg pour une dose de 5 kg par ha) suite à la demande d'un administré pour des terrains sis à La Croix Guérin.

Il rajoute que des terrains communaux pourraient être mis également en jachères (Corps de Garde, La Joubardière) par cette même personne ; le coût total à la charge de la commune s'élèverait à 75 € environ ; le conseil municipal accepte cette proposition.

Le Maire,
Michel JOUZEAU